

Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire



Les activités des vétérinaires varient considérablement selon le lieu d'exercice : en ville, à la campagne, en parc animalier ou en laboratoire... Ces professionnels sont parfois assistés d'auxiliaires, principalement dans les cabinets de ville. Pour devenir vétérinaire, vous devrez vous engager dans des études longues.

DAVANTAGE DE PLACES EN CURSUS VÉTÉRINAIRE



À l'horizon 2030, 840 vétérinaires formés par an en France (480 en 2017)

DISPARITION DU CONCOURS C



Création de deux voies d'accès spécifiques aux ENV :

- ✓ Voie BTSA/BTS
- ✓ Voie BUT

À SAVOIR



Pas de passerelle du métier d'auxiliaire vétérinaire à celui de vétérinaire

Secteur et emploi

Un manque de professionnels

Les vétérinaires peuvent avoir des activités variées selon leur lieu d'exercice : insémination artificielle des vaches, contrôle du lait, opérations de chiens ou de chats, soins sur des reptiles...

► En ville ou à la campagne

Environ 60 % des vétérinaires travaillent en libéral, c'est-à-dire à leur compte. Dans des **cabinets de ville**, ils soignent les chiens, les chats, les reptiles, les rongeurs... En **milieu rural**, leurs « patients » sont plutôt les vaches, les porcs, les chevaux...

Ils sont souvent assistés par un auxiliaire vétérinaire pendant les consultations et les opérations. L'auxiliaire vétérinaire s'occupe également de l'accueil, du secrétariat, du nettoyage et de la désinfection, et de nourrir et soigner les animaux opérés.

► Entre rêve et réalité

Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire font partie des métiers de « rêve » de beaucoup de jeunes. Pourtant, la réalité professionnelle est souvent particulièrement éprouvante : gestion de la souffrance des animaux et de leurs propriétaires, déplacements fréquents en zone rurale, gestion administrative, amplitude horaire importante...

De nombreux vétérinaires sont confrontés à un épuisement émotionnel et selon une étude pour le compte de l'association Vétos-Entraide et du Conseil national de l'ordre des vétérinaires (CNOV), le taux de suicide est 3 à 4 fois plus élevé chez les vétérinaires que dans la population générale.

► À son compte ou comme salarié

S'installer à son compte demande une importante mise de fonds, longue à rentabiliser. Ruraux ou urbains, les vétérinaires s'associent fréquemment pour diminuer les coûts de fonctionnement de leur cabinet. L'inscription à l'Ordre national des vétérinaires est obligatoire.

Vous pouvez également travailler comme **salarié** d'une clinique vétérinaire, des coopératives agricoles, des organismes agricoles à vocation sanitaire ou pour les **laboratoires pharmaceutiques** vétérinaires. Ces derniers ont pour vocation de découvrir, de mettre au point, de produire et de commercialiser des médicaments destinés au traitement de l'ensemble des espèces animales. Les vétérinaires sont présents à tous les stades du cycle de vie du médicament.

Les vétérinaires peuvent aussi exercer dans l'**industrie agroalimentaire** où ils participent à la mise au point des aliments pour le bétail. Ils ne sont généralement pas au contact des animaux. Autre débouché : la **recherche** dans des organismes publics ou privés.

Au sein de la fonction publique (**ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire**), les vétérinaires gèrent le contrôle du bon état sanitaire des élevages et de la qualité de l'alimentation. Les techniciens de la santé publique vétérinaire travaillent sous l'autorité d'un inspecteur.

Les vétérinaires peuvent également exercer dans les **zoos**. Mais il y a peu de postes disponibles.

Certains vétérinaires deviennent **militaires** et suivent la santé des animaux utilisés par l'armée.

► De bonnes perspectives d'emploi

Plus de 20 800 personnes sont inscrites auprès de l'ordre des vétérinaires en France. Mais le pays manque de professionnels. La taille des promotions des 4 écoles nationales vétérinaires (ENV Alfort, Lyon/VetAgroSup, Nantes/Oniris et ENV Toulouse) va donc être augmentée dans les années à venir. Depuis la rentrée 2022, l'École vétérinaire privée d'intérêt général UniLaSalle de Rouen a par ailleurs reçu l'agrément de l'État. À l'horizon 2030, ce seront 840 vétérinaires qui devraient être diplômés chaque année en France, soit 75 % de plus qu'en 2017.

À la campagne, il est plus facile de s'installer à son compte, d'autant plus que les besoins sont très forts du fait du problème de désertification rurale. Le monde du cheval, des haras et des courses est aussi un débouché intéressant pour la médecine vétérinaire.

Dans les grandes villes, la possibilité de s'installer à son compte est plus réduite car il y a déjà de nombreux cabinets vétérinaires. Beaucoup de jeunes diplômés commencent par des remplacements, avant de s'associer avec un vétérinaire déjà en place.

Malgré tout, l'engouement constant des Français pour les animaux de compagnie assure une activité constante et variée aux vétérinaires.

Du côté des auxiliaires vétérinaires, il est également plus facile de trouver un emploi dans les zones rurales car les vétérinaires, qui se déplacent beaucoup, ont besoin de personnel pour assurer les permanences dans les cliniques ou les cabinets.

L'industrie agroalimentaire offre par ailleurs de nombreux postes aux vétérinaires.

À lire aussi

J'aime les animaux n° 1.917

Les métiers de l'élevage n° 2.131

Les métiers du soin et du dressage n° 2.132

Les métiers du cheval n° 2.134

► Qualités requises

Les métiers d'auxiliaire vétérinaire et de vétérinaire demandent d'avoir un esprit scientifique, d'être adroit, observateur, calme et d'avoir un bon relationnel avec les animaux mais aussi avec leurs propriétaires.

Les vétérinaires, surtout en libéral, doivent effectuer des permanences et les déplacements sont nombreux, particulièrement lorsqu'ils exercent à la campagne. Une grande disponibilité est nécessaire.

Ils doivent faire preuve d'une excellente résistance physique pour supporter des horaires parfois décalés, mais aussi pour être capable d'immobiliser des animaux aux gabarits impressionnants (taureaux, chevaux...).

Quand ils travaillent à leur compte, ils sont souvent chef d'entreprise, avec parfois des salariés sous leur responsabilité. Des connaissances en gestion et de la rigueur sont indispensables pour faire vivre le cabinet.

Métiers

Auxiliaire vétérinaire

À la fois secrétaire médical et aide-soignant, l'auxiliaire vétérinaire travaille surtout dans les cabinets de ville et les cliniques privées, plus rarement à la campagne. Le titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV) est reconnu par la profession et permet d'exercer ce métier.

► Fonctions

L'auxiliaire vétérinaire est le bras droit du vétérinaire. Il ou elle accueille les clients et leurs animaux, puis assiste le vétérinaire au cours des soins ou des interventions chirurgicales pratiquées au cabinet ou en clinique.

Si un animal est en convalescence, les auxiliaires sont chargés de le nourrir et de le soigner. Ils assurent l'hygiène du cabinet par un nettoyage et une désinfection systématiques et journaliers des locaux, des cages et du matériel de soin.

Par ailleurs, une grande partie de leur temps est consacrée aux tâches administratives : gestion des rendez-vous et des dossiers clients, commandes des fournitures médicales, suivi des stocks de médicaments, édition et envoi des factures...

Certains auxiliaires travaillant dans des environnements professionnels spécialisés (chirurgie de pointe, élevage) peuvent être chargés d'une fonction précise.

Le nombre total d'auxiliaires vétérinaires augmente depuis plusieurs années en France (45 % de plus depuis 2009). On en compte désormais près de 15 000.

Il s'agit d'un métier très largement féminisé (9 auxiliaires sur 10 sont des femmes). Autre particularité : plus de la moitié des auxiliaires vétérinaires travaillent à temps partiel.

La polyvalence et l'adaptabilité sont des qualités essentielles à ce métier.

À savoir : bénéficiant de l'équivalence de l'Attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED), les auxiliaires vétérinaires peuvent également trouver des débouchés dans d'autres secteurs animaliers (élevage, éducation canine, animalerie, refuges). Ils peuvent aussi exercer au sein de l'armée.

Salaire brut mensuel débutant : à partir de 1 767 € (Smic).

Formation : titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire délivré par l'Apform qui est le seul organisme national habilité à délivrer ce titre (23 centres de formation Apform). Des écoles privées proposent des formations d'aide-soignant vétérinaire, d'auxiliaire de service vétérinaire et d'auxiliaire vétérinaire. Ces titres certifiés ne permettent pas d'obtenir un emploi rémunéré à l'échelon 3 de la convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.

► Où travailler ?

L'auxiliaire vétérinaire exerce en clinique vétérinaire, en cabinet ou en centre hospitalier vétérinaire. Il travaille la plupart du temps en ville, plus rarement à la campagne.

► Évolutions possibles

Un auxiliaire vétérinaire peut se spécialiser dans certaines catégories d'animaux (canine, rurale, équine, NAC...).

En ville, il peut participer de façon plus intensive aux soins, surtout s'il travaille dans un cabinet très spécialisé (chirurgie de pointe).

À la campagne, son rôle sera plus administratif : pendant que le vétérinaire fait sa tournée, l'auxiliaire assure la permanence téléphonique, répartit les urgences...

Attention, il n'existe pas de passerelle directe entre le métier d'auxiliaire vétérinaire et celui de vétérinaire. La filière est très sélective !

En revanche du fait de leurs compétences en santé animale, les ASV bénéficient de l'équivalence du certificat de capacité animaux domestiques et peuvent donc également trouver des débouchés dans d'autres secteurs animaliers (élevage, éducation canine, animalerie, refuge.)

[Voir liste 3 du carnet d'adresses.](#)

Technicien supérieur spécialité vétérinaire et alimentaire

Les techniciens des services du ministère chargé de l'Agriculture exercent dans les directions départementales de la protection des populations ou en abattoirs d'animaux. Leur mission principale est la protection de la santé publique tout au long de la chaîne alimentaire.

► Fonctions

Les techniciens supérieurs du ministère chargé de l'Agriculture spécialité vétérinaire et alimentaire sont des fonctionnaires de catégorie B. Ils assurent différents types d'interventions sur les lieux de production: contrôle de performances, prélèvements d'échantillons... Ils conseillent les agriculteurs et leur fournissent un appui technique. Ils servent de lien entre les producteurs et les organismes professionnels (suivi de la production). Ils possèdent des pouvoirs de police. Ils sont chargés de l'inspection sanitaire des animaux et des denrées, et de la protection de l'environnement.

L'activité nécessite des contacts fréquents avec les animaux et des déplacements nombreux sont effectués dans une zone géographique rurale parfois étendue. Dans le domaine de la production animale, les interventions ont lieu dans des endroits parfois bruyants et caractérisés par des odeurs fortes et tenaces.

Salaire brut mensuel débutant: 1 900 € environ.

Formation: la formation de technicien spécialité vétérinaire et alimentaire se déroule sur une année en centre ou à distance à l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture (Infoma) situé à Corbas, près de Lyon.

Pendant la formation, le stagiaire bénéficie d'une rémunération en tant que fonctionnaire stagiaire. L'accès à la formation de technicien supérieur se fait sur concours (une préparation est proposée au CFPPA de Brioude-Bonnefont). Il faut être titulaire du bac ou d'un titre équivalent de niveau bac. À savoir: pour un accès direct au grade de technicien principal (grade 2), il faut être titulaire d'un titre de niveau bac + 2.

<https://infoma.agriculture.gouv.fr>

Voir liste 5 du carnet d'adresses.

Classe Prépa-Talents

L'Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture (Infoma), propose une classe préparatoire intégrée aux concours de catégorie B des TSMA (techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture) spécialité « vétérinaire et alimentaire ». Cette classe prépa est ouverte à 20 candidats, étudiants ou demandeurs d'emploi aux ressources modestes justifiant d'un bac. La formation est gratuite et les stagiaires peuvent bénéficier d'une allocation pour la diversité sous réserve d'assiduité (bourse de 4 000 €).

<https://infoma.agriculture.gouv.fr>

Vétérinaire

Le métier de docteur vétérinaire exige une solide formation scientifique, de bonnes facultés d'observation, une excellente résistance physique et morale, et bien sûr, l'amour des animaux!

► Vétérinaire en zone urbaine H/F

Comme les médecins, les vétérinaires travaillent en grande majorité à leur compte, c'est-à-dire en libéral et en milieu urbain. Presque toutes les consultations ont lieu au cabinet du vétérinaire. Dans les cliniques spécialisées, le rôle du professionnel consiste à prévenir les maladies, à soigner et à opérer.

La moitié des vétérinaires soignent principalement des animaux de compagnie (surtout des chiens et des chats) et un tiers d'entre eux ne font que cela.

Salaire brut mensuel débutant: de 2 500 à 3 000 €, selon l'importance du cabinet d'exercice et de la région.

Formation: diplôme d'État de docteur vétérinaire.

► Vétérinaire en zone rurale H/F

En zone rurale, où le vétérinaire travaille essentiellement dans le secteur de l'élevage, le métier est radicalement différent (de celui de vétérinaire en zone urbanisée).

Prévenir les maladies, améliorer la croissance des cheptels de bœufs, de moutons, de porcs: voilà le quotidien du vétérinaire. Aux côtés de l'éleveur, il gère aussi bien les questions d'hygiène et de nutrition que celles de productivité, de reproduction et de rentabilité des cheptels.

Ces professionnels exercent souvent en libéral avec l'aide d'un auxiliaire vétérinaire. Dans les petites villes rurales, les vétérinaires optent souvent pour

une activité mixte (canine, rurale et équine). Le vétérinaire peut aussi être salarié d'une coopérative ou d'un élevage industriel.

À la campagne, la pratique exige beaucoup de déplacements et de disponibilité.

Salaire brut mensuel débutant : 2 500 € environ.

Formation : diplôme d'État de docteur vétérinaire.

► Vétérinaire de zoo H/F

Peu nombreux, les vétérinaires qui s'investissent dans les parcs zoologiques ou les parcs naturels sont certes des médecins des animaux, mais surtout des conseillers et des éthologues qui se préoccupent de la conservation des espèces.

Salaire brut mensuel débutant : 2 500 € environ.

Formation : diplôme d'État de docteur vétérinaire. Pendant vos études, effectuez des stages dans des zoos pour mieux connaître les espèces sauvages.

Travailler en Europe

Les vétérinaires peuvent exercer dans n'importe quel État de l'Union européenne. Les étrangers qui désirent poursuivre des études en France ou se spécialiser peuvent contacter le ministère en charge de l'Agriculture.

<https://agriculture.gouv.fr>

France Vétérinaire International propose une offre française de formation et de coopération technique vétérinaire internationale.

www.france-vet-international.fr

► Vétérinaire de laboratoire H/F

L'industrie agroalimentaire a besoin de vétérinaires pour élaborer de nouveaux produits destinés à la consommation animale. Les laboratoires pharmaceutiques ont également besoin de ces spécialistes pour la fabrication de médicaments, mais aussi pour leur commercialisation.

Dans les grands groupes industriels agroalimentaires ou pharmaceutiques, outre les postes de recherche, les vétérinaires occupent parfois des postes d'ingénieurs commerciaux.

Témoignage

M. Vedrenne, vétérinaire

Pour exercer ce métier, il faut évidemment avoir un bon contact avec les animaux, mais aussi avec la clientèle qu'on côtoie quotidiennement ! Par ailleurs, il ne faut pas avoir peur de faire des journées longues et parfois difficiles.

Salaire brut débutant : 2 500 € environ.

Formation : diplôme d'État de docteur vétérinaire. + certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV) ou diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV).

► Inspecteur de la santé publique vétérinaire H/F

Les inspecteurs de la santé publique vétérinaire (ISPV) sont des fonctionnaires de l'État (catégorie A) rattaché au ministère de l'Agriculture. Ils sont chargés du contrôle de la santé et de la protection animales (maladies, pharmacie...), mais aussi de l'hygiène alimentaire (contrôle des aliments d'origine animale) et de la protection de l'environnement (contrôle des installations polluantes).

Les ISPV exercent principalement dans les services déconcentrés de l'État (directions départementales ou régionales), mais aussi dans des préfetures, des laboratoires d'analyses et de recherche, des établissements publics ou à l'international.

Une vingtaine d'ISPV sont formés chaque année.

Salaire brut mensuel débutant : 3 700 €.

Formation : L'ENSV (École nationale des services vétérinaires) de Lyon assure la formation, pendant 1 ou 2 ans. Les candidats sont recrutés sur concours en 4^e année de cursus vétérinaire et en fin d'études d'ingénieur agronome ou après une expérience professionnelle vétérinaire.

► Vétérinaire militaire H/F

Les vétérinaires militaires exercent des missions variées : soins des animaux militaires, missions de santé publique vétérinaire, action de formation, activités de recherche.

Le corps des vétérinaires des armées comprend 180 officiers environ.

Salaire brut mensuel débutant : 2 100 € environ.

Formation : classe préparatoire + concours de l'école de santé des armées (ESA) certaines années, ou diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV) + recrutement par l'armée.

► Chercheur vétérinaire H/F

Les docteurs vétérinaires peuvent occuper des postes de chercheurs dans des organismes publics comme le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), l'Ifremer (Institut français de la recherche et de l'exploitation de la mer).

Ils sont alors fonctionnaires. Attention, les places sont rares.

Ils peuvent également être enseignants-chercheurs dans les écoles vétérinaires.

www.cnrs.fr

www.inrae.fr

www.ifremer.fr

www.inserm.fr

Salaires: à partir de 2200 € pour un chargé de recherche.

Formation: diplôme d'État de docteur vétérinaire + diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV) ou internat ou résidanat.

[Lire dossier Les métiers de la recherche n°2.817.](#)

Délégués vétérinaires

Les délégués vétérinaires travaillent pour un laboratoire. Ils renseignent les vétérinaires, les pharmaciens et les animaleries et leur présentent ses produits. Souvent issus d'une formation universitaire scientifique (bac + 2), ils doivent posséder la fibre commerciale. Des établissements privés proposent des formations accessibles au niveau bac, en général en 2 ans. Il existe aussi le CQP délégué(e) à l'information et à la promotion du médicament vétérinaire.

[Lire dossier Délégué médical et déléguée médicale n°2.733.](#)

Études et diplômes

Devenir auxiliaire vétérinaire

Le titre certifié d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV) de niveau bac est le titre reconnu par la profession pour exercer le métier d'auxiliaire vétérinaire en bénéficiant d'une rémunération à l'échelon 5 de la convention collective nationale des cabinets des cliniques vétérinaires.

► Titre certifié d'ASV délivré par l'Apform

Pour préparer le titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV Gipsa) délivré par l'Apform, vous devez avoir 18 ans à la date d'entrée en formation en raison de la réglementation sur la radioprotection. Ce titre permet d'exercer le métier d'auxiliaire vétérinaire en bénéficiant d'une rémunération à l'échelon 5 de la convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.

Vous devez être titulaire d'un bac, ou d'une certification de même niveau, justifier de 70h d'immersion en clinique vétérinaire au cours des 2 dernières années et passer des tests d'admission. Les compétences demandées dans ce métier étant très larges, de nombreux bacs peuvent convenir.

Avant d'entamer les démarches pour débiter la formation, il est fortement conseillé de valider votre projet professionnel par une expérience en milieu

vétérinaire, sous forme de stage (en 3^e) ou d'immersion professionnelle en entreprise pour les demandeurs d'emploi.

Formation

Le titre certifié ASV se prépare principalement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

La formation s'étend sur 2 ans. Le titre est délivré aux candidats ayant obtenu 4 capacités: conseiller la clientèle, contribuer à la gestion administrative, assurer l'hygiène et assister le vétérinaire en soins et chirurgie.

L'Apform est l'organisme de formation et de certification de branche, le seul organisme national habilité à délivrer le titre d'ASV.

Il existe 23 centres de formation Apform.

<https://apform.fr>

[Voir liste 3 du carnet d'adresses.](#)

► Titres certifiés d'écoles privées

Des écoles privées proposent les formations d'**aide-soignant vétérinaire**, d'**auxiliaire de service vétérinaire** et d'**auxiliaire vétérinaire**.

Attention: ces titres certifiés ne permettent pas d'obtenir un emploi rémunéré à l'échelon 3 de la convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.

Ces professionnels ont les compétences pour gérer le secrétariat d'un cabinet vétérinaire, accueillir les clients, veiller au bien-être des animaux et à l'hygiène des locaux et du matériel de consultation et de chirurgie. Ils peuvent aussi assister le vétérinaire lors d'exams ou de chirurgie

Les titres certifiés proposés sont de niveau bac. Ils sont inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) sans toutefois être reconnus par la profession. Les études durent 2 ans et les tarifs sont élevés (5490 € par an).

[Voir liste 4 du carnet d'adresses.](#)

► Bachelor (bac + 3)

Le **bachelor de chargé de gestion et de management en structure animale** est accessible avec un diplôme ASV reconnu par France Compétences, un BTS agricole option technico-commercial ou un BTS agricole option production animale.

Ce diplôme de niveau bac + 3 donne la possibilité de travailler en animalerie (management d'équipe, vente, conseil, gestion de projet), en cabinet ou clinique vétérinaire ou de créer sa propre entreprise.

Ce bachelor est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

La formation est proposée par le réseau SupVeto. Elle est accessible en formation initiale, en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) ou par la VAE.

<https://supveto.com>

Formation continue

Le **titre d'auxiliaire vétérinaire** peut aussi s'obtenir dans le cadre de la formation continue. L'organisme de formation Apivet propose une formation d'auxiliaire/assistant vétérinaire sans condition de diplôme.

www.apivet.fr

Le **CQP conseiller en clientèle vétérinaire** s'adresse aux auxiliaires vétérinaires qui souhaitent développer leur compétence en gestion de la relation client. Il est accessible aux auxiliaires vétérinaires qui justifient d'un an d'expérience au sein d'une structure vétérinaire libérale. L'Apform propose aussi le **CQP auxiliaire conseil en comportement et bien-être animal** et le **CQP technicien en soins vétérinaires**.

<https://apform.fr>

Devenir vétérinaire : le concours d'abord

Après 2 ans de classe prépa scientifique, l'admission en école vétérinaire se fait sur les mêmes types de concours que ceux qui permettent d'accéder aux écoles d'ingénieurs en agriculture et en agronomie. Depuis 2021, une nouvelle voie d'accès post-bac existe.

► Réforme des concours

Le nombre de concours d'accès aux écoles vétérinaires passe de 7 à 8.

En effet, le concours de la voie C accessible après un bac + 2 (BTS/BTSA, DUT, diplôme de technicien supérieur de la mer, BTSM) se tiendra pour la dernière fois en 2024. La classe prépa ATS bio qui préparait à ce concours disparaît également.

Il sera remplacé par deux nouvelles voies: la voie BUT, et la voie BTSA et BTS dont un concours se tiendra dès la session 2024.

Par ailleurs, les noms des différentes voies d'accès ont été modifiés. La voie A BCPST devient la voie CPGE BCPST par exemple.

► Des concours très sélectifs

Plusieurs types de concours sont proposés, ils sont tous très sélectifs. Le taux de réussite s'établit entre 9 et 20 % selon les concours.

Le nombre de places ouvertes en écoles vétérinaires et leur répartition sont fixés chaque année par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (816 en 2024).

Les élèves admis sont répartis entre les 4 écoles, en tenant compte de leur choix et de leur classement au concours. La biologie est la matière clé des concours, suivie de la chimie et du français.

Pour le concours post-bac, on ne peut candidater qu'une seule fois. Il est possible de se présenter deux fois au plus pour tous les autres concours.

Par dérogation, les candidats ayant échoué deux fois aux concours communs par les voies A, A TB, B ou C peuvent passer le concours de la voie D une seule fois, après un délai de carence de 4 ans.

Informations complémentaires auprès du service des concours agronomiques et vétérinaires : www.concours-agro-veto.net

Pour des informations sur les écoles vétérinaires : [voir liste 8 du carnet d'adresses.](#)

► Concours post-bac

Depuis 2021, une nouvelle voie d'accès aux études de vétérinaire est proposée. Il s'agit d'un **concours accessible après le bac** organisé dans le cadre de la procédure Parcoursup, accessible aux élèves inscrits pour la première fois en terminale.

Il est fortement recommandé d'avoir suivi en première et en terminale l'option SVT en voie générale ou biologie-écologie pour les lycéens en voie agricole. Pour les autres spécialités, il est recommandé de choisir physique-chimie et mathématiques en 1^{re} et de conserver physique-chimie en terminale avec l'option mathématiques complémentaires, vivement conseillée.

Sur Parcoursup, il faut choisir le vœu « Écoles vétérinaires nationales ». Ce vœu compte comme un vœu parmi les 10 vœux possibles sur la plateforme. Vous pouvez faire des sous-vœux pour chacune des écoles, ils ne seront pas comptabilisés parmi les 20 sous-vœux autorisés sur Parcoursup. Afin de pouvoir confirmer un vœu, il faut répondre à un questionnaire d'auto-évaluation.

En 2024, 280 places (70 pour chacune des 4 écoles nationales vétérinaires) sont proposées pour ce concours.

En 2023, 843 élèves ont été sélectionnés sur dossier sur Parcoursup pour passer des épreuves d'admission qui ont lieu au printemps. Ce sont notamment vos capacités d'argumentation, de raisonnement, de logique et de communication interpersonnelle qui sont évaluées lors de 7 épreuves de 10 minutes comprenant des entretiens thématiques.

Les bacheliers ayant réussi le concours débutent leur cursus par une année en cycle préparatoire intégré dans l'une des quatre écoles nationales vétérinaires.

<https://concours-veto-postbac.fr>

► Voie CPGE (ex-voie A)

Le recrutement en 1^{re} année d'école de vétérinaire se fait principalement après une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

[Lire dossier Les classes préparatoires n°1.623.](#)

Voie CPGE BCPST (ex-voie A BCPST)

Elle est accessible aux élèves issus de classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) en 2 ans. En 2024, 301 places sont offertes au concours.

Le concours comprend 8 épreuves écrites d'admissibilité : biologie-biogéosciences (épreuve de synthèse), sciences de la vie et de la Terre (épreuve sur support de document), méthodes de calcul et raisonnement, modélisation mathématique et informatique, physique-chimie, humanités, anglais. Il est possible de passer une épreuve de langue facultative.

Le concours comprend ensuite 6 épreuves orales d'admission : épreuve pratique de biologie-biogéosciences, oral de biologie-géosciences, maths pratiques et informatique, physique-chimie, oral de géographie, Tipe (travaux d'initiative personnelle encadrés).

Les inscriptions se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires jusqu'au 16 janvier : www.concours-agro-veto.net

Pour connaître les prépas publiques et privées BCPST : [voir liste 6 du carnet d'adresses.](#)

Voie CPGE TB (ex-voie A TB)

La voie CPGE TB du concours est réservée aux élèves issus des classes préparatoires de technologie-biologie (TB). En 2024, 11 places sont offertes au concours.

Le concours comprend 7 épreuves écrites d'admissibilité : sciences de la vie et de la Terre ; biotechnologies ; méthodes de calcul et raisonnement ; algorithmique et informatique ; physique-chimie (résolution de problème) ; français ; anglais.

Le concours comprend 7 épreuves orales d'admission : sciences de la vie et de la Terre, biotechnologies, épreuve pratique de biologie et biotechnologies, mathématiques, physique-chimie, géographie, Tipe (travaux d'initiative personnelle encadrés).

Les inscriptions se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires jusqu'au 16 janvier : www.concours-agro-veto.net

Pour connaître les prépas TB : [voir liste 7 du carnet d'adresses.](#)

► Voie licence (ex-voie B)

La voie licence est ouverte aux étudiants en 2^e année de licence (L2), en licence professionnelle ou en parcours accès spécifique santé (Pass).

La sélection se fait d'abord sur dossier. Les étudiants, issus d'une licence biologique, composent ensuite pour une épreuve de chimie. Les étudiants

issus d'une licence hors biologie, composent pour une épreuve de biologie.

Le concours comprend 3 épreuves orales d'admission: sciences et société, entretien avec un jury (motivation) et une épreuve d'anglais qui consiste en un entretien sur la base d'un texte.

En 2024, 60 places sont offertes au concours. Les inscriptions se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires, jusqu'au 16 janvier: www.concours-agro-veto.net

Préparer le concours licence

Aix-Marseille Université propose en licence Sciences de la vie et de la Terre le cycle préparatoire aux concours des grandes écoles (CUPGE) Agro véto pour intégrer une école vétérinaire par la voie du concours licence.

Sorbonne université propose également un parcours Prépa Concours ENV en licence de Sciences de la vie.

<https://formations.univ-amu.fr>

<https://sciences.sorbonne-universite.fr>

► Voie BTSA et BTS (ex-voie C)

La voie BTSA et BTS concerne les étudiants ou apprentis, inscrits en deuxième année, après avoir suivi avec succès une première année, d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un brevet de technicien supérieur maritime (BTSM) dans les spécialités mentionnées par arrêté.

Par exemple: BTSA agronomie et culture durable, aquaculture, gestion forestière, diététique, biotechnologies, génie des équipements agricoles...; BTSM pêche et gestion de l'environnement marin; diplôme de technicien supérieur de la mer délivré par l'Institut national des techniques de la mer du Centre national des arts et métiers...

Après une sélection sur dossier, les candidats passent une épreuve écrite d'admissibilité d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques.

L'admission s'effectue suite à un entretien avec le jury sur des travaux ou un mémoire de stage.

L'admission définitive des lauréats est subordonnée à la réussite d'une formation d'un an dispensée dans des classes agro véto post BTSA et BTS (classes passerelles).

En 2024, 52 places sont offertes au concours.

Les inscriptions se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires jusqu'au 16 janvier: www.concours-agro-veto.net

► Voie BUT (ex-voie C)

La voie BUT est ouverte aux étudiants ou apprentis inscrits en bachelor universitaire de technologie (BUT), en cours de préparation, ou ayant validé quatre semestres d'un BUT spécialité « génie biologique ».

Après une sélection sur dossier, les candidats passent 2 épreuves d'admissibilité: épreuve écrite d'anglais; épreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques.

L'admission s'effectue suite à un entretien avec le jury sur des travaux ou un mémoire de stage.

En 2024, 26 places sont offertes au concours.

Les inscriptions se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires jusqu'au 16 janvier: www.concours-agro-veto.net

► Voie bac = 5 (ex-voie D)

Elle est ouverte aux titulaires d'un diplôme d'État de docteur en médecine, en pharmacie ou en chirurgie dentaire. Peuvent également être candidats les titulaires d'un diplôme national à dominante biologique conférant le grade de master.

La sélection s'effectue sur dossier et entretien. Pour la session 2024, 4 places sont offertes au concours.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires. Il est à renvoyer avant le 1^{er} avril. www.concours-agro-veto.net

► Voie ENS (ex-voie E)

La voie ENS s'adresse aux étudiants inscrits en 1^{re} année des écoles normales supérieures (ENS) de Paris-Saclay et de Lyon et admis en liste principale au concours CPGE BCPST des écoles vétérinaires à la session précédente. Ils peuvent entrer à l'Enva à Maisons-Alfort et VetAgro Sup à Lyon tout en poursuivant leur cursus en ENS.

La sélection s'effectue en fonction du rang d'entrée à l'ENS, des résultats obtenus lors de la première année de scolarité et d'une épreuve d'entretien (qualité du projet professionnel et motivation).

Pour la session 2024, 4 places sont offertes au concours: 2 à l'Enva (94) et 2 à VetAgro Sup (69).

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires et à renvoyer jusqu'au 4 mars.

www.concours-agro-veto.net

Écoles vétérinaires : bac + 7

4 écoles nationales vétérinaires publiques forment les futurs vétérinaires ainsi qu'une nouvelle école vétérinaire privée sous contrat avec le ministère de l'Agriculture.

► 4 écoles vétérinaires nationales publiques

VetAgro Sup à Lyon, Enva à Maisons-Alfort, Oniris à Nantes et ENVT à Toulouse: ces 4 écoles forment les futurs vétérinaires.

Le cursus, d'une durée de 7 ans, comprend un cycle de 2 ans de préparation et un cycle de 4 ans de formation en école vétérinaire, complété par une année d'approfondissement. Il conduit au diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV).

Pour les candidats passés par le concours post-bac, le cursus dure 6 ans.

Voir liste 8 du carnet d'adresses.

Maisons-Alfort délocalise sa section équine

L'école de Maisons-Alfort, située en région parisienne, a transféré ses activités de santé équine en Normandie à Goustranville. Depuis la rentrée 2023, un centre hospitalier universitaire spécialisé dans la santé des chevaux y est installé et devrait encore se développer pour devenir d'ici 2025 le campus de l'EnvA dédié au cheval.

► Cycle préparatoire

L'accès aux écoles vétérinaires se fait sur concours d'entrée après 2 ans d'études (classes prépa, BTS, BUT, licence, BTSA, BTSM...) ou après un diplôme de docteur en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire, ou un master 2 à dominante biologie. Il peut également se faire directement après le bac, dans le cadre du concours organisé dans le cadre de la procédure Parcoursup.

Ce cycle assure une formation scientifique générale, notamment en biologie, en physique et en chimie.

► 5 ans d'études en école vétérinaire

Accessibles aux étudiants qui ont passé avec succès l'une des voies A BCPST, A TB, B, C, D ou E du concours, les études durent 5 ans dans les écoles vétérinaires. Ces 5 années sont organisées en semestres et en crédits. Elles comprennent:

8 semestres de formation commune à l'ensemble des étudiants, sanctionnés par le diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV), qui confère à

l'étudiant le grade de master. La formation comporte des enseignements théoriques, dirigés, pratiques et cliniques. La 4^e année dite « toute clinique » est consacrée exclusivement à des stages.

Une 5^e année en école nationale vétérinaire (ENV) ou dans d'autres établissements, qui constitue, après validation du DEJV, une année d'approfondissement. Les étudiants ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances et leur pratique professionnelle dans des dominantes cliniques (animaux de production, animaux de compagnie, équidés) ou non cliniques (recherche, santé publique vétérinaire, industrie). Cette dernière année comprend la préparation de la thèse de doctorat d'exercice vétérinaire, dont la soutenance permet d'obtenir le diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV).

À savoir: les étudiants doivent obligatoirement réaliser une période de mobilité à l'étranger, de quelques semaines à 1 an.

Voir liste 8 du carnet d'adresses.

► Nouveau : une école vétérinaire privée d'intérêt général

Première et seule école vétérinaire privée en France, l'école vétérinaire de l'Institut Polytechnique Uni-LaSalle à Rouen vient compléter l'offre des ENV (Écoles Nationales Vétérinaires). Il s'agit d'une école privée sous contrat avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Elle organise son propre concours. L'admission se fait directement après le bac (général ou technologique Stav) via Parcoursup. En 2023, 115 places étaient attribuées aux bacheliers généraux et 5 aux bacheliers Stav.

Le cursus dure 6 ans. Comptez 13 500 € de frais de scolarité par an pour les 3 premières années, et 18 600 € par an de la 4^e à la 6^e année.

www.unilasalle.fr rubrique Formations / École vétérinaire

Voir liste 9 du carnet d'adresses.

► Les écoles vétérinaires européennes

Le métier de vétérinaire fait partie des professions réglementées en Europe, pour lequel une reconnaissance automatique des qualifications profession-

nelles dans l'Espace économique européen et en Suisse est prévue. Face à la difficulté d'intégrer les écoles vétérinaires en France, nombre d'étudiants font le choix de partir dans un pays européen pour se former.

Intégrer l'une de ces écoles n'est pourtant pas forcément simple, car dans tous les pays il y a une sélection qui s'opère notamment via un système de quotas des étudiants étrangers. C'est par exemple le cas en Belgique, où le nombre d'inscrits dits « non-résidents » est limité à 20 %. Ces 20 % ne sont pas sélectionnés sur dossier mais par tirage au sort.

En 2021, près d'un nouveau vétérinaire français sur deux est formé dans un autre pays européen. La Belgique, la Roumanie et l'Espagne sont les trois pays les plus attractifs.

Pour en savoir plus

Pour plus d'infos sur les métiers de vétérinaire et d'auxiliaire vétérinaire, consultez notre sélection de ressources. Sites de référence : [voir liste 1 du carnet d'adresses](#). Organismes de référence : [voir liste 2 du carnet d'adresses](#).

Spécialisations

Chirurgie des animaux de compagnie, production laitière ou pathologie tropicale... des spécialisations sont accessibles après l'obtention du diplôme de doctorat vétérinaire.

► Certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV)

La préparation au CEAV dure 1 an dans l'une des 4 écoles vétérinaires. L'admission se fait sur dossier. Il existe plusieurs domaines :

- Gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles (volailles) et cunicoles (lapins).
- Santé publique vétérinaire.
- Chirurgie des animaux de compagnie.

[Voir liste 8 du carnet d'adresses](#).

► Diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV)

Ces diplômes, délivrés après une formation de 3 ans (la 1^{re} année donnant parfois lieu à la délivrance d'un CEAV), confèrent le titre de vétérinaire spécialiste. L'admission se fait sur dossier.

- Ophtalmologie vétérinaire.
- Sciences et médecine des animaux de laboratoire.

Ces formations peuvent être effectuées à temps partiel sur 6 ans maximum. Se renseigner auprès de l'école.

[Voir liste 8 du carnet d'adresses](#).

► Internat

L'internat est une formation intensive complémentaire de 1 an dans l'une des 3 filières : animaux de compagnie, ruminants, équidés. Elle peut éventuellement se poursuivre par un résidanat en 2 ans.

► Résidanat

Le résidanat est une formation sur une discipline clinique précise (chirurgie, ophtalmologie, neurologie...), réservée aux titulaires d'un diplôme vétérinaire reconnu et justifiant de 2 ans d'expérience ou d'un diplôme d'internat. Il correspond à 3 ans de formation. Il permet d'obtenir un diplôme de spécialiste après réussite à un concours organisé au niveau européen par les collèges européens de spécialistes.

Carnet d'adresses

► Liste 1

Sites de référence

<https://devenir-asv.com>

Édité par : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL)

Sur le site : information sur le métier et les formations initiales et continues d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV), FAQ.

<https://laventureduvivant.fr>

Édité par : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Sur le site : information sur les métiers de l'environnement, de l'agriculture, de l'agroéquipement, de l'alimentation, des services à la personne ; fiches diplômes et annuaire des établissements de formation de l'enseignement agricole.

www.agrorientation.com

Édité par : Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (Apecita)
Sur le site : fiches métiers, annuaire des formations et des établissements de formation, information sur les études à l'étranger, offres de stages, newsletter, agenda, actualités.

www.anefa.org

Édité par : Association nationale emploi formation en agriculture (Anefa)
Sur le site : information sur les métiers et les formations de l'agriculture, promotion de l'emploi saisonnier agricole et informations pratiques, fiches métiers par secteur.

www.apform.fr

Édité par : Animal Pro Formation (Apform)
Sur le site : information sur le métier et la formation d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV), les formations pour les professionnels, liste des centres de formation, actualités, agenda.

www.lepointveterinaire.fr

Édité par : Healthmedia
Sur le site : actualités des vétérinaires et des auxiliaires vétérinaires, annuaire des étudiants et des associations étudiantes, offres d'emploi, vidéos, information réglementaire.

www.veterinaire.fr

Édité par : Ordre national des vétérinaires
Sur le site : information sur le métier et les formations, annuaire des vétérinaires, observatoire démographique, fiches pratiques, dossiers thématiques, actualités.

► Liste 2

Organismes de référence

Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (Apecita)

Siège et délégation Île-de-France
1 rue du Cardinal Mercier
75009 Paris
Tél : 01 71 93 56 90
www.apecita.com
14 délégations territoriales
Spécialiste de l'emploi dans l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement : aide à l'orientation et à la recherche d'emploi, informe et conseille sur rendez-vous du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h30.

Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture (DGER)

78 rue de Varenne
75007 Paris
Tél : 01 49 55 49 55
<https://agriculture.gouv.fr/alimagri-le-magazine-du-ministere>,
<https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/acteurs/dger>
Contrôle les établissements d'enseignement et la formation, dispose d'une inspection.

► Liste 3

Titre certifié ASV

Le titre auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV) de l'Apform se prépare en alternance avec le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

01000 Bourg-en-Bresse

CFPPA Les Sardières
Tél : 04 74 45 50 80
www.sardieres.fr

Liste 1

Sites de référence p. 12

Liste 2

Organismes de référence p. 12

Liste 3

Titre certifié ASV p. 12

Liste 4

Autres titres certifiés p. 13

Liste 5

Technicien supérieur spécialité vétérinaire et alimentaire p. 13

Liste 6

Prépas BCPST p. 13

Liste 7

Prépas TB p. 14

Liste 8

École nationales vétérinaires p. 15

Liste 9

École privée vétérinaire p. 15

06602 Antibes

CFPPA Campus Vert d'Azur
Tél : 04 92 91 44 44
www.campusvertdazur.fr

13120 Gardanne

CFPPA des métiers de l'animal - Valabre
Tél : 04 42 58 46 41
www.epl.valabre.educagri.fr

14170 Saint-Pierre-en-Auge

CFPPA Le Robillard
Tél : 02 31 42 61 06
<https://cfppa.le-robillard.fr>

21370 Plombières-lès-Dijon

CFA Quetigny
Tél : 03 80 53 13 13
<https://legta-plombieres-les-dijon.eclat-bfc.fr/>

31100 Toulouse

ESAV Institut Bonaparte Toulouse
Tél : 07 66 11 61 33
www.esav-institut-bonaparte.fr

31320 Auzeville-Tolosane

CFAAH Auzeville
Tél : 05 61 00 99 80
<https://citesciencesvertes.educagri.fr>

33290 Blanquefort

CFPPA de la Gironde
Tél : 05 57 93 02 31
<https://cdfacppa33.com>

33300 Bordeaux

ESAV Institut Bonaparte Bordeaux
Tél : 06 95 74 52 87
www.esav-institut-bonaparte.fr

34000 Montpellier

CFA agricole de l'Hérault
Tél : 04 67 60 97 85
<https://epl.montpellier-orb-herault.educagri.fr>

44800 Saint-Herblain

ESAV Institut Bonaparte Nantes
Tél : 09 64 17 57 43
www.esav-institut-bonaparte.fr

44817 Saint-Herblain

CFA Nantes Terre Atlantique
Tél : 02 40 94 86 08
<http://nantes-terre-atlantique.fr/presentation-nantes-terre-atlantique/cfa-et-cfppa-jules-rieffel/>

53000 Laval

CFPPA Laval
Tél : 02 43 68 24 97
www.agricampus-laval.fr

54220 Malzéville

Lycée agricole Mathieu de Dombasle de Meurthe-et-Moselle
Tél : 03 83 18 34 00
www.pixerecourt.fr

59053 Roubaix

Laho Hauts-de-France
Tél : 03 20 24 23 23
<https://formation.hautsdefrance.cci.fr>

59190 Morbecque

ESAV Institut Bonaparte Hazebrouck
Tél : 03 74 01 09 68
www.esav-institut-bonaparte.fr

62300 Lens

Laho Artois-Douais
Tél : 03 21 79 42 42
<https://formation.hautsdefrance.cci.fr>

63370 Lempdes

CFPPA UFST de Marmilhat
Tél: 04 73 91 63 04
<https://cfppa.marmilhat.fr/>

64100 Bayonne

Centre interprofessionnel de formation d'apprentis des PME - site de Bayonne
Tél: 05 59 46 35 50
www.cifpme.net/

67000 Strasbourg

CCI Campus Alsace
Tél: 03 68 27 20 00
www.ccicampus.fr

67000 Strasbourg

ESAV Institut Bonaparte Strasbourg
Tél: 03 88 32 09 24
www.esav-institut-bonaparte.fr

69007 Lyon

ESAV Institut Bonaparte Lyon
Tél: 04 72 14 81 64
www.esav-institut-bonaparte.fr/
esav-lyon

69280 Marcy-l'Étoile

VetAgro Sup
Tél: 04 78 87 25 25
www.vetagro-sup.fr

75015 Paris

ESAV Institut Bonaparte Paris
Tél: 01 84 17 36 69
www.esav-institut-bonaparte.fr

76130 Mont-Saint-Aignan

CFA Natura Pôle
Tél: 02 35 12 26 26
<https://cfa.naturapole.fr>

77200 Torcy

Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente
Tél: 01 60 17 95 23
www.infrep.org/agences/torcy/

78514 Rambouillet

CFA du CEZ - Bergerie nationale
Tél: 01 61 08 68 10
www.bergerie-nationale.educagri.fr

87190 Magnac-Laval

CDFAA de la Haute-Vienne - site Magnac-Laval
Tél: 05 87 77 60 02
<http://cdfaa.epl-limoges-nord87.fr>

92100 Boulogne-Billancourt

Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente
Tél: 01 55 38 93 93
www.infrep.org/agences/boulogne/

94700 Maisons-Alfort

École nationale vétérinaire d'Alfort
Tél: 01 43 96 71 00
www.vet-alfort.fr

► Liste 4**Autres titres certifiés**

Ces écoles proposent des formations certifiées d'aide-soignant vétérinaire et d'auxiliaire de service vétérinaire en formation initiale ou continue.

06400 Cannes

ESAV Institut Bonaparte Cannes-Nice (ESAV)
École supérieure de l'animal et du vivant
Tél: 04 93 38 39 39
www.esav-institut-bonaparte.fr/esav-cannes
Privé

> Titre certifié auxiliaire vétérinaire, niveau bac
Admission: avoir 18 ans, bac, sur dossier et entretien
Durée: 2 ans avec 6 mois de stage
Coût: 5 490 € par an

31100 Toulouse

ESAV Institut Bonaparte Toulouse (ESAV)
École supérieure de l'animal et du vivant
Tél: 07 66 11 61 33
www.esav-institut-bonaparte.fr
Privé

> Titre certifié auxiliaire vétérinaire, niveau bac
Admission: avoir 18 ans, bac, sur dossier et entretien
Durée: 2 ans avec 6 mois de stage
Coût: 5 490 € par an

33300 Bordeaux

ESAV Institut Bonaparte Bordeaux (ESAV)
École supérieure de l'animal et du vivant
Tél: 06 95 74 52 87
www.esav-institut-bonaparte.fr
Privé

> Titre certifié auxiliaire vétérinaire, niveau bac
Admission: avoir 18 ans, bac, sur dossier et entretien
Durée: 2 ans avec 6 mois de stage
Coût: 5 490 € par an

44800 Saint-Herblain

ESAV Institut Bonaparte Nantes (ESAV)
École supérieure de l'animal et du vivant
Tél: 09 64 17 57 43
www.esav-institut-bonaparte.fr
Privé

> Titre certifié auxiliaire vétérinaire, niveau bac
Admission: avoir 18 ans, bac, sur dossier et entretien
Durée: 2 ans avec 6 mois de stage
Coût: 5 490 € par an

59190 Morbecque

ESAV Institut Bonaparte Hazebrouck (ESAV)
École supérieure de l'animal et du vivant
Tél: 03 74 01 09 68
www.esav-institut-bonaparte.fr
Privé

> Titre certifié auxiliaire vétérinaire, niveau bac
Admission: avoir 18 ans, bac, sur dossier et entretien
Durée: 2 ans avec 6 mois de stage
Coût: 5 490 € par an

67000 Strasbourg

ESAV Institut Bonaparte Strasbourg (ESAV)
École supérieure de l'animal et du vivant
Tél: 03 88 32 09 24
www.esav-institut-bonaparte.fr
Privé

> Titre certifié auxiliaire vétérinaire, niveau bac
Admission: avoir 18 ans, bac, sur dossier et entretien
Durée: 2 ans avec 6 mois de stage
Coût: 5 490 € par an

69007 Lyon

ESAV Institut Bonaparte Lyon (ESAV)
École supérieure de l'animal et du vivant
Tél: 04 72 14 81 64
www.esav-institut-bonaparte.fr/esav-lyon
Privé

> Titre certifié auxiliaire vétérinaire, niveau bac
Admission: avoir 18 ans, bac, sur dossier et entretien
Durée: 2 ans avec 6 mois de stage
Coût: 5 490 € par an

75015 Paris

ESAV Institut Bonaparte Paris (ESAV)
École supérieure de l'animal et du vivant
Tél: 01 84 17 36 69
www.esav-institut-bonaparte.fr
Privé

> Titre certifié auxiliaire vétérinaire, niveau bac
Admission: avoir 18 ans, bac, sur dossier et entretien
Durée: 2 ans avec 6 mois de stage
Coût: 5 490 € par an

92200 Neuilly-sur-Seine

SupVeto Paris (SupVeto)
Tél: 01 81 93 63 63
www.supveto.com
Privé
Écoles SupVeto: Lille, Rouen, Paris, Reims, Strasbourg, Metz, Besançon, Dijon, Orléans, Brest, Angers, Nantes, Tours, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand, Lyon, Grenoble, Avignon, Nice, Aix-en-Provence, Toulon, Saint-Pierre La Réunion.

> Titre certifié auxiliaire de service vétérinaire, niveau bac
Admission: avoir 18 ans, niveau bac, sur dossier et entretien
Durée: 18 mois avec des stages

► Liste 5**Technicien supérieur spécialité vétérinaire et alimentaire**

Une préparation au concours de technicien supérieur du ministère de l'Agriculture (TSMA) est proposée dans des classes préparatoires intégrées.

CFPPA

43100 Fontannes
Tél: 04 71 74 57 74
www.cfppabonnefont.fr
Public

> Classe préparatoire intégrée aux concours de technicien supérieur et principal du ministère de l'Agriculture: vétérinaire et alimentaire; technique et économie agricole; forêts et territoires ruraux.

Infoma

69960 Corbas
Tél: 04 72 28 93 00
<https://infoma.agriculture.gouv.fr>
Public

> Classe Prépa-Talents au concours de technicien 1^{er} grade spécialité vétérinaire et alimentaire.

► Liste 6**Prépas BCPST**

Les établissements ci-dessous proposent les classes prépas biologie, chimie, physique et sciences de la terre en première et deuxième années.

Public**06050 Nice**

Lycée Masséna
Tél: 04 93 62 77 00
www.lycee-massena.fr

13232 Marseille

Lycée Thiers
Tél: 04 91 18 92 18
www.lyc-thiers.ac-aix-marseille.fr/spip/

14052 Caen

Lycée Malherbe
Tél: 02 31 86 18 56
<http://malherbe.etab.ac-caen.fr>

21000 Dijon

Lycée Carnot
Tél: 03 80 68 63 00
<http://lyc21-carnot.ac-dijon.fr>

25052 Besançon

Lycée Victor Hugo
Tél: 03 81 41 98 88
<http://lyceehugobesancon.org/LVH>

31068 Toulouse

Lycée général Pierre de Fermat
Tél: 05 62 15 42 15
<https://fermat.mon-ent-occitanie.fr/>

31070 Toulouse

Lycée Ozenne
Tél: 05 61 11 58 00
<https://ozenne.mon-ent-occitanie.fr>

31326 Castanet-Tolosan

Lycée agricole de Toulouse-
Auzeville
Tél: 05 61 00 30 70
<https://citesciencesvertes.educagri.fr>

33075 Bordeaux

Lycée Michel Montaigne
Tél: 05 56 91 10 10
www.montaigne-bordeaux.fr

34060 Montpellier

Lycée Joffre
Tél: 04 67 14 84 84
<https://lycee-joffre-montpellier.mon-ent-occitanie.fr/>

35706 Rennes

Lycée Chateaubriand
Tél: 02 99 28 19 00
www.lycee-chateaubriand.fr

37010 Tours

Lycée Descartes
Tél: 02 47 31 01 01
www.lyc-descartes.fr

38026 Grenoble

Lycée général Champollion
Tél: 04 76 85 59 59
www.lycee-champollion.fr

42007 Saint-Etienne

Lycée Claude Fauriel
Tél: 04 77 43 12 00
<http://claud-fauriel.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

44042 Nantes

Lycée Clemenceau
Tél: 02 51 81 86 10
<http://gcllemenceau.paysdelaloire.e-lyco.fr>

45044 Orléans

Lycée Pothier
Tél: 02 38 79 56 00
www.lycee-pothier.com

45200 Amilly

Lycée d'enseignement général
et technologique agricole le
Chesnoy
Tél: 02 38 89 80 00
<https://lesbarres.fr>

49036 Angers

LEGTA Le Fresne
Tél: 02 41 68 60 00
www.lefresne-angers-segre.fr

51096 Reims

Lycée Clemenceau
Tél: 03 26 85 00 64
<http://lyc-clemenceau.monbureaunumerique.fr>

54042 Nancy

Lycée Henri Poincaré
Tél: 03 83 17 39 40
www.h-poincare.fr

57000 Metz

Lycée Georges de la Tour
Tél: 03 87 66 98 35
<https://georgesdelatour57.fr>

59034 Lille

Lycée Faidherbe
Tél: 03 20 60 50 00
<https://faidherbe-lille.enthdf.fr/>

59500 Douai

Lycée Albert Châtelet
Tél: 03 27 99 97 97
<https://lycee-albert-chatelet-douai.enthdf.fr/>

62022 Arras

Lycée Robespierre
Tél: 03 21 16 14 20
<https://robespierre-arras.enthdf.fr/>

63037 Clermont-Ferrand

Lycée général Blaise Pascal
Tél: 04 73 98 26 50
<http://lyc-blaise-pascal-clermont.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

63370 Lempdes

LEGTA Louis Pasteur
Tél: 04 73 83 72 50
<https://marmilhat.fr>

64000 Pau

Lycée Louis Barthou
Tél: 05 59 98 98 00
www.lyceelouisbarthou.fr/

67084 Strasbourg

Lycée polyvalent Jean Rostand
Tél: 03 88 14 43 50
www.lycee-jean-rostand.fr

69372 Lyon

Lycée La Martinière Monplaisir
Tél: 04 78 78 31 00
www.lamartinieremonplaisir.org

69458 Lyon

Lycée du Parc
Tél: 04 37 51 15 51
<http://lyceeduparc.fr/ldp>

75005 Paris

Lycée Henri-IV
Tél: 01 44 41 21 21
<http://lyc-henri4.scola.ac-paris.fr>

75006 Paris

Lycée Fénelon
Tél: 01 44 41 18 88
<http://lyc-fenelon.ac-paris.fr>

75006 Paris

Lycée Saint-Louis
Tél: 01 53 73 73 00
www.lycee-saintlouis.fr

75008 Paris

Lycée Chaptal
Tél: 01 45 22 76 95
www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_1584178/fr/lycee

75013 Paris

Lycée Pierre-Gilles de Gennes
- École nationale de chimie,
physique et biologie
École nationale de chimie,
physique et biologie
Tél: 01 44 08 06 50
www.enpcb.org

75016 Paris

Lycée Janson de Sailly
Tél: 01 55 73 28 00
www.janson-de-sailly.fr

75016 Paris

Lycée Jean-Baptiste Say
Tél: 01 53 92 78 00
<http://lyc-jb-say.scola.ac-paris.fr>

76044 Rouen

Lycée Pierre Corneille
Tél: 02 35 07 88 00
<http://lgcorneille-lyc.spip.ac-rouen.fr>

77300 Fontainebleau

Lycée international François 1^{er}
Tél: 01 60 74 58 30
www.lyceefrancois1.net

78000 Versailles

Lycée Hoche
Tél: 01 30 84 08 50
www.lycee-hoche.com

80094 Amiens

Lycée Louis Thuillier
Tél: 03 22 53 41 00
<https://louis-thuillier.ac-amiens.fr/>

86022 Poitiers

Lycée Camille Guérin
Tél: 05 49 46 28 70
www.lyc-camilleguerin.fr

87036 Limoges

Lycée Léonard Limosin
Tél: 05 55 34 28 56
www.lyceelimosin.fr

92100 Boulogne-Billancourt

Lycée Jacques Prévert
Tél: 01 41 31 83 83
www.lyc-prevert-boulogne.ac-versailles.fr

92331 Sceaux

Lycée Lakanal
Tél: 01 41 87 20 00
www.lyc-lakanal-sceaux.ac-versailles.fr

93342 Le Raincy

Lycée Albert Schweitzer
Tél: 01 41 53 11 50
<http://lyceeschweitzer.fr/>

94107 Saint-Maur-des-Fossés

Lycée Marcelin Berthelot
Tél: 01 45 11 51 11
www.lycee-berthelot.org

97139 Les Abymes

Lycée Baimbridge
Tél: 05 90 93 79 99
www.lgtbaimbridge.fr

97224 Ducos

Lycée Paulette Nardal (Ex Centre
Sud)
Tél: 05 96 77 35 00
<http://site.ac-martinique.fr/lpocentresud/>

97831 Le Tampon

Lycée polyvalent Roland Garros
Tél: 02 62 57 81 00
<http://lycee-roland-garros.ac-reunion.fr>

Privé sous contrat

30000 Nîmes

Lycée privé Institut Emmanuel
d'Alzon (voie générale et
technologique) - Nîmes (30000)
Tél: 04 66 04 93 00
www.dalzon.com

44042 Nantes

Lycée Externat Chavagnes
Tél: 02 40 20 00 60
www.externat-chavagnes.com

59733 Saint-Amand-les-Eaux

Lycée privé Notre-Dame des
Anges
Tél: 03 27 48 14 44
www.nda59.fr

69007 Lyon

Lycée Assomption Bellevue - Pôle
enseignement supérieur
Tél: 04 37 65 30 70
www.assomption-lyon.org

78000 Versailles

Lycée Sainte-Geneviève
Tél: 01 30 84 46 00
www.bgjnette.com

(Source : Onisep)

► **Liste 7**

Prépas TB

Ces établissements
publics proposent des
classes préparatoires au
concours A technologie
et biologie (TB). Pour plus
d'information, consultez
le dossier Les classes
préparatoires n° 1.623.

Public

13392 Marseille

Lycée technologique régional
Marie Curie
Tél: 04 91 36 52 10
www.lyc-curie.ac-aix-marseille.fr

31070 Toulouse

Lycée Ozenne
Tél: 05 61 11 58 00
<https://ozenne.mon-ent-occitanie.fr>

35651 Le Rheu

Lycée Théodore Monod
Tél: 02 99 29 73 45
www.campus-monod.fr

45200 Amilly

Lycée d'enseignement général et technologique agricole le Chesnoy
Tél: 02 38 89 80 00
<https://lesbarres.fr>

59563 La Madeleine

Lycée Valentine Labbé
Tél: 03 20 63 02 63
<https://valentine-labbe-la-madeleine.enthdf.fr/>

67084 Strasbourg

Lycée polyvalent Jean Rostand
Tél: 03 88 14 43 50
www.lycee-jean-rostand.fr

69009 Lyon

Lycée La Martinière Duchère
Tél: 04 72 17 29 50
www.martiniere-duchere.fr

75013 Paris

Lycée Pierre-Gilles de Gennes
- École nationale de chimie,
physique et biologie
École nationale de chimie,
physique et biologie
Tél: 01 44 08 06 50
www.encpb.org

(Source : Onisep)

► **Liste 8****Écoles nationales vétérinaires**

Les Écoles nationales vétérinaires de France (ENVF) préparent le diplôme d'études fondamentales vétérinaires et le diplôme d'État de docteur vétérinaire. Les frais de scolarité s'élèvent à 2625 €.

Public**31000 Toulouse**

École nationale vétérinaire de Toulouse
Tél: 05 61 19 38 00
www.envt.fr
► Diplôme d'État docteur vétérinaire
► Certificat d'études approfondies vétérinaires sciences et médecin des animaux de laboratoire; gestion de la santé et de la qualité des productions avicoles et cunicoles.
► Diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV)

► Diplôme d'études spécialisées vétérinaires : ophtalmologie vétérinaire
► Master gestion intégrée des zoonoses et maladies animales tropicales, niveau bac + 5

44300 Nantes

Oniris
Veto Agro Bio Nantes
Tél: 02 40 68 77 77
www.oniris-nantes.fr
► Diplôme d'État docteur vétérinaire
► Certificat d'études approfondies vétérinaires : gestion de la santé et qualité en production porcine; gestion de la santé et qualité en productions avicoles et cunicoles.
► Diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV), niveau bac + 5
► Internat en clinique des animaux de compagnie; des équidés; des ruminants., niveau bac + 7/8
► Master 2 de l'animal à l'homme : analyse, maîtrise et gestion des risques sanitaires et nutritionnels
Master 2 sciences de l'animal pour l'élevage de demain., niveau bac + 5

69280 Marcy-l'Étoile

VetAgro Sup
Tél: 04 78 87 25 25
www.vetagro-sup.fr
► Diplôme d'État docteur vétérinaire
► Certificat d'études approfondies vétérinaires : médecine interne des animaux de compagnie.
► Diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV)
► Licence professionnelle : agriculture biologique; productions animales.
Master biodiversité, écologie, évolution
Master sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement.

94700 Maisons-Alfort

École nationale vétérinaire d'Alfort
Tél: 01 43 96 71 00
www.vet-alfort.fr
► Diplôme d'État docteur vétérinaire
► Certificat d'études approfondies vétérinaires : éthologie clinique et appliquée des animaux domestiques.
► Diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV)
► Internat en clinique des animaux de compagnie; des équidés; des ruminants; des nouveaux animaux de compagnie.
► Master 2 surveillance épidémiologique des maladies humaines et animales, niveau bac + 5

► **Liste 9****École privée vétérinaire**

Cette école privée a obtenu l'agrément pour un cursus délivrant le diplôme d'État de docteur vétérinaire.

76130 Mont-Saint-Aignan

Institut polytechnique UniLaSalle
- Campus de Rouen (UniLaSalle Rouen)
Haute-Normandie
Tél: 02 32 82 92 00
www.unilasalle.fr
Privé sous contrat
4 campus : Amiens, Beauvais, Rouen, Rennes.
► Diplôme d'État docteur vétérinaire
Durée : une année d'approfondissement après le DEFV
Coût : 6^e année : 17 500 €
► Certificat d'études fondamentales vétérinaires (CFEV)
Admission : bac général à dominante scientifique et bac Stav biologie - écologie, sur dossier et concours.
Durée : 5 ans
Coût : 1^{re} à 3^e année : 13 550 € par an; 4^e à 6^e année : 18 600 € par an

Carnet d'adresses

Actuel Ile-de-France

► Liste 1 (IDF)

Formations en alternance

Ces établissements proposent des formations en contrat d'apprentissage (A) ou en contrat de professionnalisation (CP).

75015 Paris

ESAV Institut Bonaparte Paris (ESAV)

Tél : 01 84 17 36 69

www.esav-institut-bonaparte.fr
Privé

> Titre certifié auxiliaire vétérinaire, niveau bac : A
Admission : avoir 18 ans, bac, sur dossier et entretien

77200 Torcy

Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente (Infrep Torcy)

Tél : 01 60 17 95 23

www.infrep.org/agences/torcy/

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV), niveau bac : CP
Admission : avoir 18 ans, un titre ou un diplôme de niveau bac et justifier d'une immersion en structure vétérinaire de 70 heures minimum. Sur dossier, entretien et tests.

78514 Rambouillet

CFA du CEZ - Bergerie nationale (CFA CEZ)

Tél : 01 61 08 68 10

www.bergerie-nationale.educagri.fr
Public

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV), niveau bac : A
Admission : avoir 18 ans, un titre ou un diplôme de niveau bac et justifier d'une immersion en structure vétérinaire de 70 heures minimum. Sur dossier, entretien et tests.

92100 Boulogne-Billancourt

Institut national de formation et de recherche sur l'éducation permanente (Infrep Boulogne)

Tél : 01 55 38 93 93

www.infrep.org/agences/boulogne/
Privé

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac :
Admission : avoir 18 ans, un titre ou un diplôme de niveau bac et justifier d'une immersion en structure vétérinaire de 70 heures minimum. Sur dossier, entretien et tests.

94700 Maisons-Alfort

École nationale vétérinaire d'Alfort (Enva)

Tél : 01 43 96 71 00

www.vet-alfort.fr

Public

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV), niveau bac : A, CP
Admission : avoir 18 ans, un titre ou un diplôme de niveau bac et justifier d'une immersion en structure vétérinaire de 70 heures minimum. Sur dossier, entretien et tests.